

Succession en France

Les droits de succession sont l'impôt le moins populaire en France.

Selon le rapport de la Cour des comptes du 25 septembre 2024, **87 % des Français souhaitent qu'ils soient diminués.**

Cependant, les recettes issues de cet impôt ont explosé, passant de 7 milliards d'euros en 2011 à 16,6 milliards d'euros en 2023.

La France est ainsi en tête des pays de l'OCDE en matière de poids des donations et successions dans le PIB (0,74 %).

Face à ce constat, **la Cour des comptes estime qu'une réforme est envisageable, mais à condition qu'elle se fasse "à produit constant".**

C'est-à-dire : il ne peut y avoir de baisse des prélèvements sans une compensation budgétaire ailleurs. L

e gouvernement, confronté [au dérapage du déficit public](#), doit donc envisager une réforme "équilibrée" qui toucherait principalement les avantages fiscaux dérogatoires.

photo : D.R.